

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-009****du 09 mars 2020****n°009****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (1) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN****EXCUSES (1) : Mme DE COURREGES****Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Organisation des travaux de la déchèterie de DOUSSAY en site occupé - Avenants au marché de travaux et aux marchés de transport et traitement des déchets**

Le début des travaux sur la déchèterie de DOUSSAY est prévu le 30 mars 2020. Il est souhaité que la période de fermeture au public soit réduite au maximum. Le chantier sera organisé en deux temps :

- chantier 1 : mise en œuvre de la voie d'accès (30 mars au 15 mai 2020)*
- chantier 2 : réfection du quai de déchargement (18 mai au 10 juillet 2020)*

Lors de la réfection du quai de déchargement, l'activité sera maintenue sur une partie de la déchèterie grâce à des bennes déposées à plat.

La déchèterie sera fermée au public pour les travaux de finition du 13 au 26 juillet 2020.

Ces modalités impliquent la nécessité de passer les avenants suivants :

- Avenant au marché de travaux M19-145 avec la société COLAS pour les travaux : 38841,87 € HT soit une variation de 5,05 % du montant initial. Cet avenant s'applique sur la durée du marché (inchangée).

- Avenants aux accords cadres de transport et traitement des déchets afin de passer des prix de transport par tonne (bennes pleines) à des prix par rotations, les bennes à plat ne pourront être remplies de façon optimisée avant transport (estimation du surcoût : 16 186,80 € HT soit 19 424,16 € TTC) sur les accords cadres M 17-336, M 17-338 et M17-340. Cette modification s'applique du 18 mai au 27 juin 2020.

* * * * *

VU l'article 139 du décret 2016-360 relatif aux modifications d'un faible montant

VU l'article R2194-8 du code de la commande publique relatif aux modifications d'un faible montant,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200309-009

du 09 mars 2020

n°009

page 2/2

VU l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 4 mars 2019 autorisant la signature du marché M 19-145 et la délibération du 15 mai 2017 autorisant la signature des marchés M 17-336, M 17-338 et M 17-340,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure des avenants afin d'intégrer des modifications aux marchés.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant, à signer :

- l'avenant au marché de travaux M19-145
- les avenants aux accords cadres M 17-336, M 17-338 et M 17-340
- toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER